



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

BILAN D'ACTIVITÉ

2022

SAPSAD PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

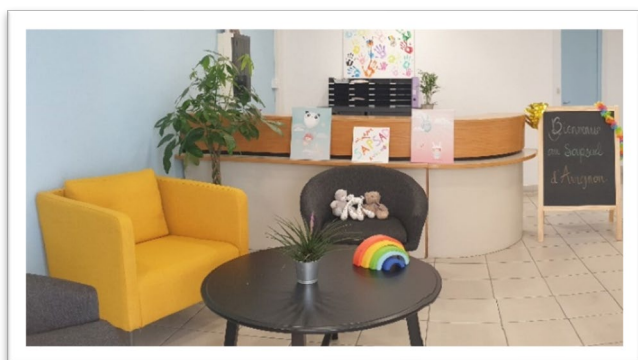


19 rue Gustave Flaubert
84200 CARPENTRAS


 04 32 81 91 82

 04 32 81 01 65

 sapsad@advsea84.asso.fr



57 avenue Pierre Sépard
84000 AVIGNON

 04 84 94 01 23

 sapsad.avignon@advsea84.asso.fr

Commentaires

Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA.

Validation/ présentation

Conseil d'administration du 21/04/2023

INTRODUCTION.....	3
I. L'ACTIVITÉ.....	4
I.1. FICHE STRUCTURE.....	4
I.2. CHIFFRES ET STATISTIQUES	7
II. FAITS PRÉGNANTS.....	10
II.1. OUVERTURE DU SAPSAD D'AVIGNON	10
II.2. AUGMENTATION DES MESURES PAR TRAVAILLEUR SOCIAL.....	11
II.2.1. Passage de 2 travailleurs sociaux de l'équipe de Carpentras vers l'équipe d'Avignon	11
II.2.2. Passage de 6 à 7 mesures par travailleur social : la nécessité d'une nouvelle organisation du travail	11
III. ORGANISATION DES SERVICES.....	12
III.1. ORGANISATION DU TRAVAIL : LE FOND ET LA FORME.....	12
III.1.1. Ouverture et permanence de l'accueil	12
III.1.1. Amplitude de l'intervention socio-éducative	12
III.1.2. Les instances de travail	13
III.1.2.1 Réunion de coordination	13
III.1.2.2 Réunion équipe pluridisciplinaire.....	13
III.1.2.3 Études de situations cliniques	13
III.1.2.4 Instance APP	13
III.1.2.5 Co-référence / co-intervention éducative.....	13
III.2. PROFIL DES SITUATIONS	14
III.3. LE PARTENARIAT	15
IV. DEVELOPPEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES ET CAMPS.....	16
V. ENJEUX ET PERSPECTIVES	17
V.1. FORMATION.....	17
V.2. APPEL A PROJET	18
V.3. CONSTRUCTION DES DEUX ANTENNES ET MISE EN PLACE DES COORDINATEURS.....	18
V.4. CVS ET GROUPE D'EXPRESSION PARENTS	19
VI. CONCLUSION	19

INTRODUCTION

En 2022, le Sapsad a encore connu des évolutions considérables.

Dans son organisation : création d'antenne dans son champ d'intervention en élargissant son territoire à Orange et à Avignon mais en passant également de 6 à 7 mesures par travailleur social afin de satisfaire les besoins d'accompagnement sur le département.

Dans son fonctionnement, le service a revu ses horaires et jours d'ouvertures, proposant au public une présence des professionnels sur des temps plus larges, de samedi pour exemple. L'accompagnement s'adapte aux besoins des familles et dans l'intérêt des enfants pour un suivi de proximité renforcé.

Dans son partenariat : le réseau du SAPSAD est important sur le territoire du Comtat, nous collaborons étroitement avec les partenaires : IME, ITEP (Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques), Centre-sociaux, PJJ, Éducation nationale, AEMO, Prévention, SIE, et diverses associations du territoire.

Pour remplir pleinement sa mission, le service s'efforce d'établir un lien entre les différents partenaires : cela passe par une connaissance des différents services, du cadre d'intervention des professionnels, des ressources, des champs d'intervention et limites de chacun.

C'est dans ce contexte que nous avons développé les accompagnements collectifs pour favoriser les échanges entre les enfants, développer la socialisation et avoir une vision de l'enfant auprès de ses pairs ou bien dans sa famille. Par ailleurs, l'astreinte a été également très mobilisée pour répondre aux demandes des parents parfois dans l'anxiété car en difficulté avec leur adolescent en crise, en difficulté pour la garde de leur enfant chez l'autre parent, des situations très préoccupantes en attente d'un placement hors domicile et qui a nécessité l'accompagnement des professionnels par l'astreinte sur des temps de week-end et de soirées.

Le Sapsad riche de son expérience, de ses compétences et de son savoir-faire dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'accompagnement des enfants, des jeunes, de 0 à 18 ans et des familles, du travail éducatif et de la parentalité a pu répondre et s'adapter de manière active et réactive aux besoins des familles du territoire.

Cette mesure de placement alternative trouve sens dans la problématique et les besoins repérés dans les familles et est ordonnée de manière croissante par les magistrats.

L'équipe du SAPSAD a démontré encore cette année **son engagement et son expertise et a toujours répondu présent à la continuité du travail de notre mission. Sa capacité d'analyse et de questionnement sur les pratiques, son adaptation en continu et sa grande réactivité ont été mises en place et démontrent sa capacité à agir auprès de la collectivité.**

I. L'ACTIVITÉ

I.1. FICHE STRUCTURE

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 16,50 + 4 AF

CAPACITE | 76 accueils | 365 J

PUBLIC | 0-18 ans

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée de la manière suivante : inscrire cette perspective dans des projets de transformation des conditions et des modalités de mise en œuvre de ses activités, touchant, notamment, deux de ses structures le foyer de la Verdière et le Placement Familial Spécialisé.

Le Service sera autorisé à compter du 1^{er} janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés 783 avenue Fabre à CARPENTRAS.

Le service a connu en 2019 et 2020 une évolution significative, passant de 18 situations à 24 en 2019, puis de 24 à 47 places en juillet 2020. Il évoluera encore en 2021 à 53 places puis à 76 en 2022 avec une ouverture sur le territoire d'Avignon pour 14 places.

➤ Structure architecturale



CARPENTRAS

Le service est situé dans une maison individuelle au 19 rue Gustave Flaubert (centre de Carpentras, coté Pernes-Les-Fontaines), qui se compose d'un grand jardin clos, une salle de réunion, un accueil, une cuisine, et 6 grands bureaux/espaces entretien. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.



AVIGNON

Les locaux du SAPSAD d'Avignon, d'une surface de 85 m², se situent 57 avenue Pierre Sémard (extramuros). Ce choix permet une accessibilité facilitée pour les familles en lien avec la proximité de différentes lignes de bus et la présence de parkings à quelques mètres du service.

➤ Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Sapsad
Direction 0,20

Secrétaire de Direction 0,20

Comptable 0,60

Secrétaire 1,40

Équipe éducative 11

Chef de service 1,50

Assistants familiaux 4

Psychologue 1,60

➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 47 places.

Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.

Le SAPSAD vise à :

- Assurer les conditions d'une sécurité de enfants et adolescents dans le cadre de leur famille.
- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales.
- Réinstaurer les relations parents-enfants dans leur parentalité, et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant.
- S'orienter vers une autonomie familiale.
- Offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter le placement ou faciliter le retour à domicile après un placement.

➤ Objectif du service

Le SAPSAD s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :

- L'exercice : restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- La pratique : dans la prise en charge de l'enfant au quotidien (soin, santé, scolarité etc.).
- L'expérience : la représentation que les parents ont de la fonction parentale.

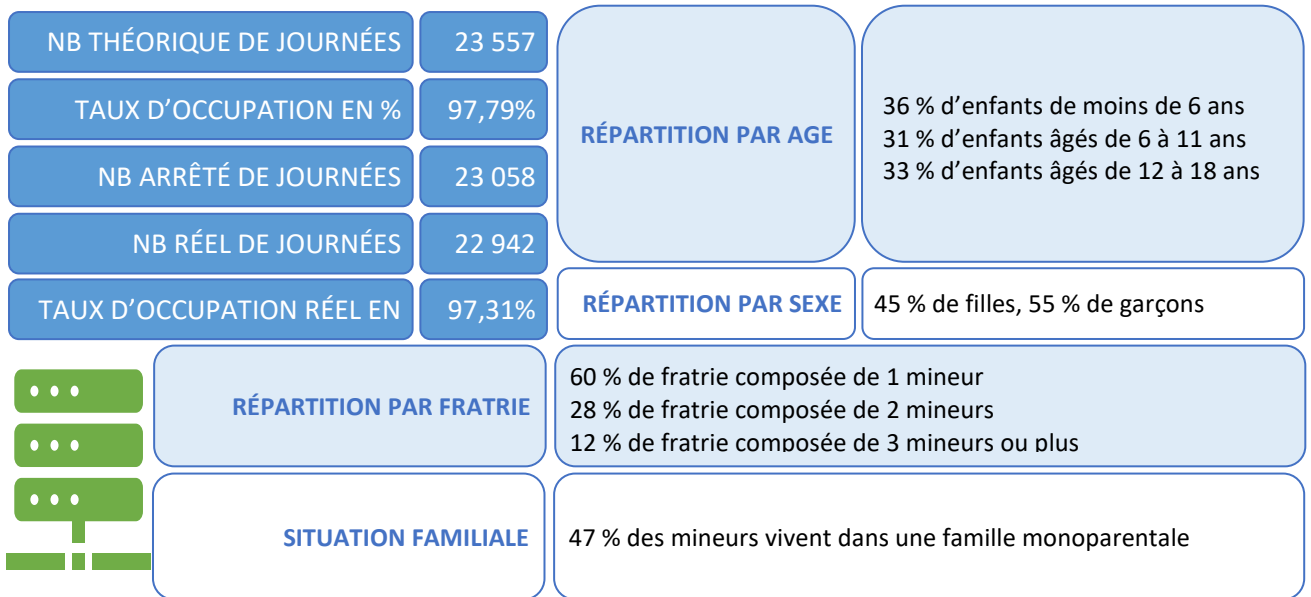
Le SAPSAD conduit à renouveler les relations avec les familles en les associant davantage à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Le travail sur les compétences parentales doit conduire progressivement les parents à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

L'accompagnement en milieu ouvert étant réalisé à l'intérieur de la cellule familiale, il est important que les professionnels repèrent les différents partenaires intervenant au sein de cette cellule.

Le travail de maillage partenarial y est donc essentiel.

➤ Chiffres clés



➤ Réalisations 2022

- Une augmentation de 23 mesures dont 14 sur le territoire d'Avignon
- Passage de 6 à 7 mesures par travailleur social
- Location d'un local en Avignon
- Définition et élaboration du projet de service
- Adaptation des horaires au besoin de l'intervention, ouverture en soirée et le samedi
- Mises en place d'actions collectives hebdomadaires

➤ Enjeux et perspectives

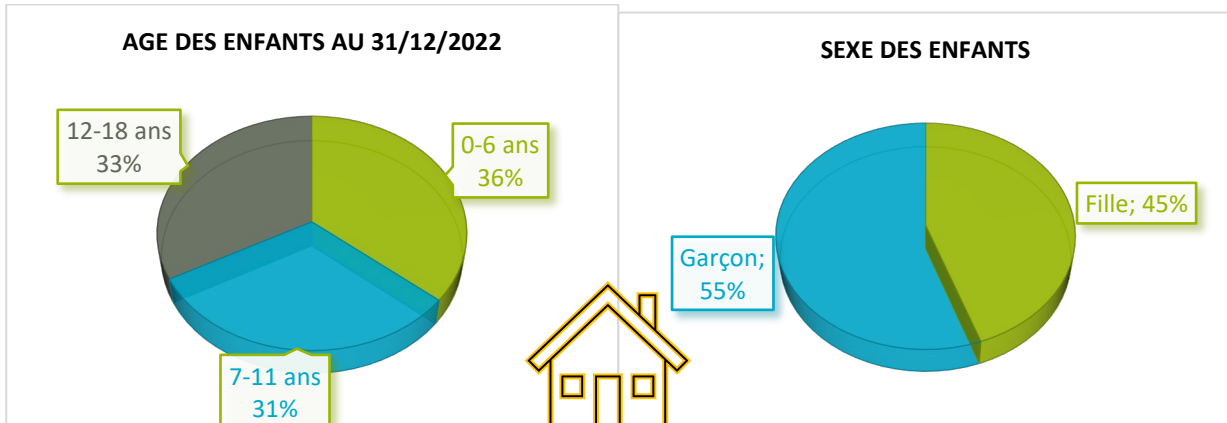
Le projet de service est finalisé et sera transmis dans les prochaines semaines au Conseil Départemental.
Le maillage partenarial déjà bien existant devrait se poursuivre et être formalisé par un partenariat conventionné.

L'évaluation externe est programmée.

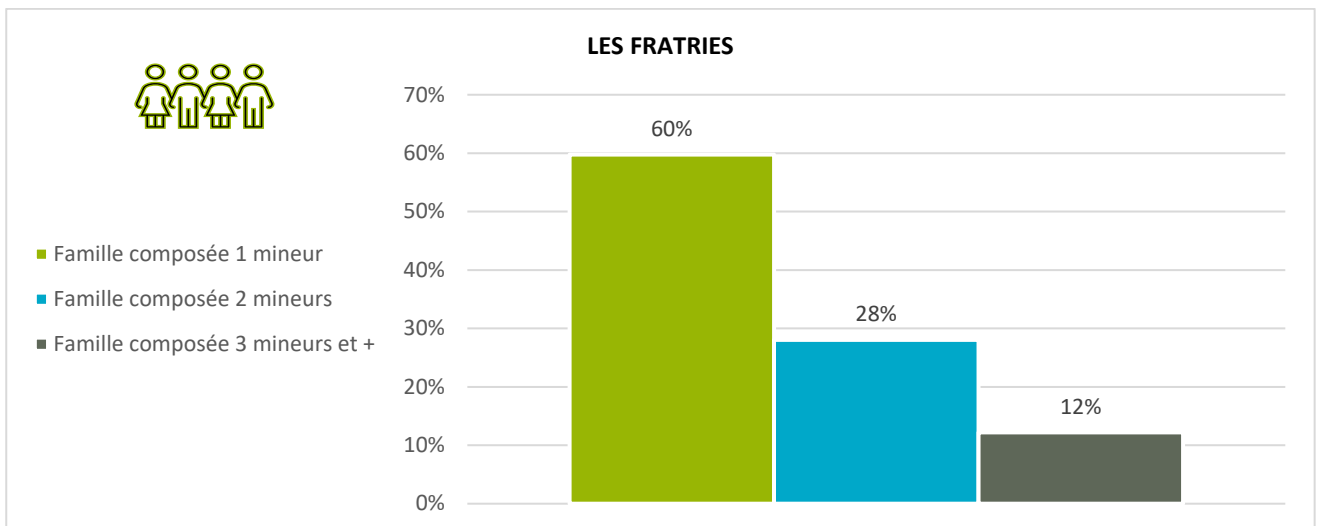
L'expression et la participation des familles sont encore à formaliser.
Les actions collectives ainsi que les camps et les séjours familles sont à développer.

I.2. CHIFFRES ET STATISTIQUES

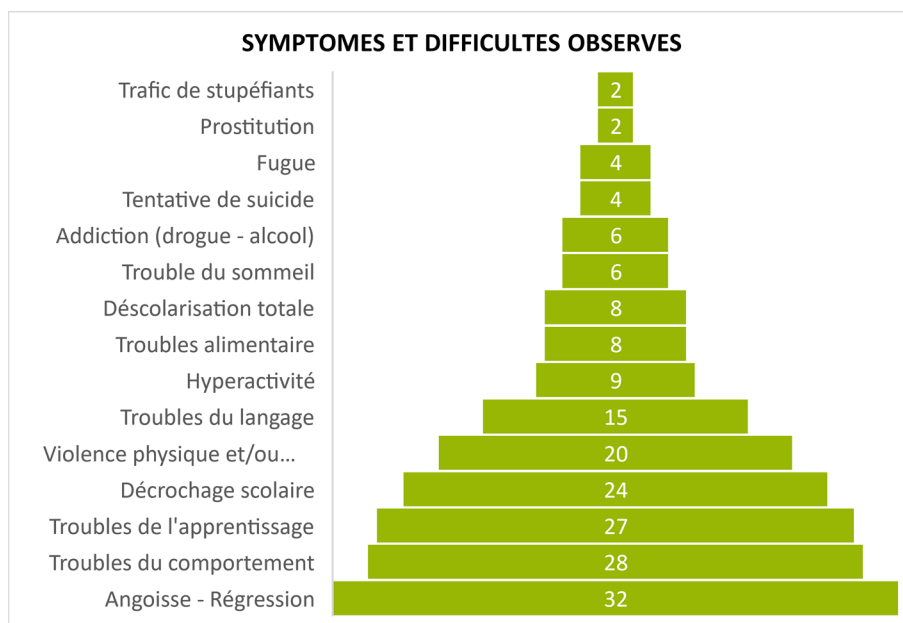
SITUATIONS DES ENFANTS :

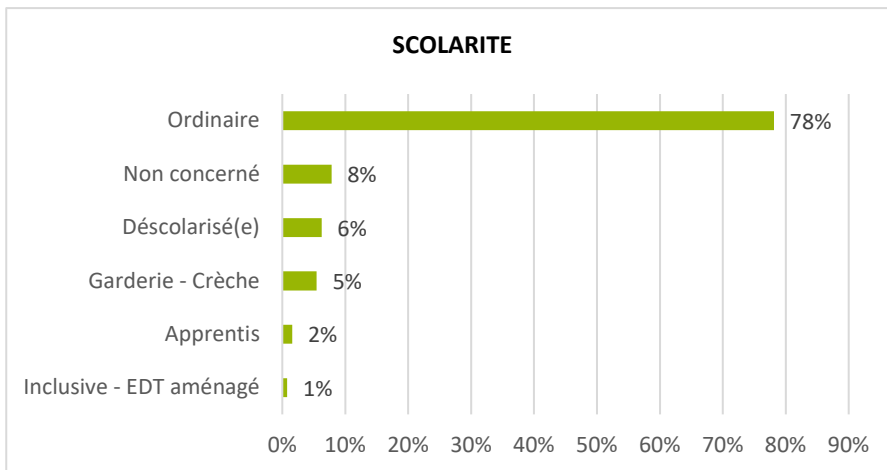


Un constat se retrouve : le nombre d'enfants accueillis, dans la tranche 0-6 ans, augmente encore, et notamment par rapport à l'année passée (29% en 2021) où il était déjà notifié en augmentation.



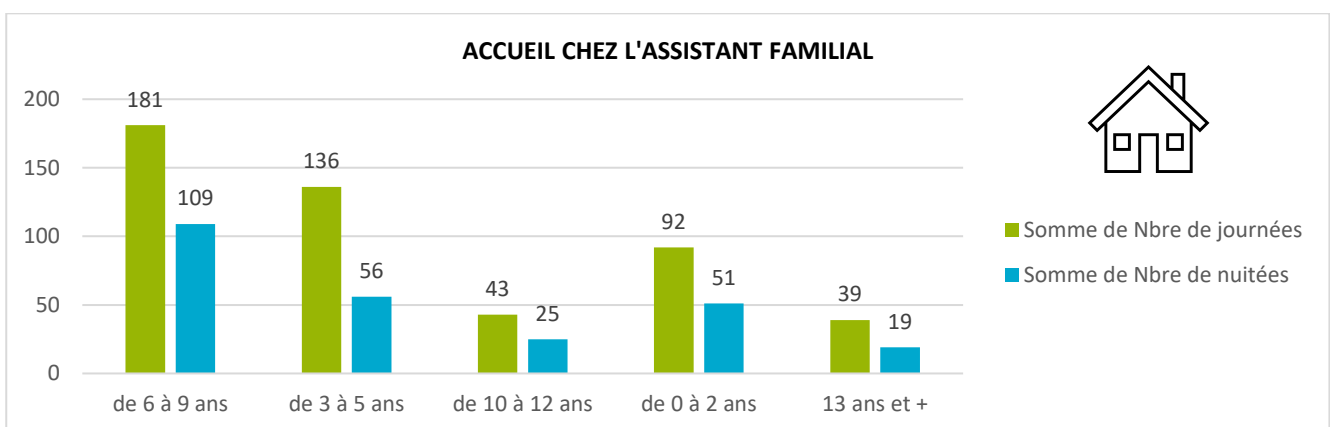
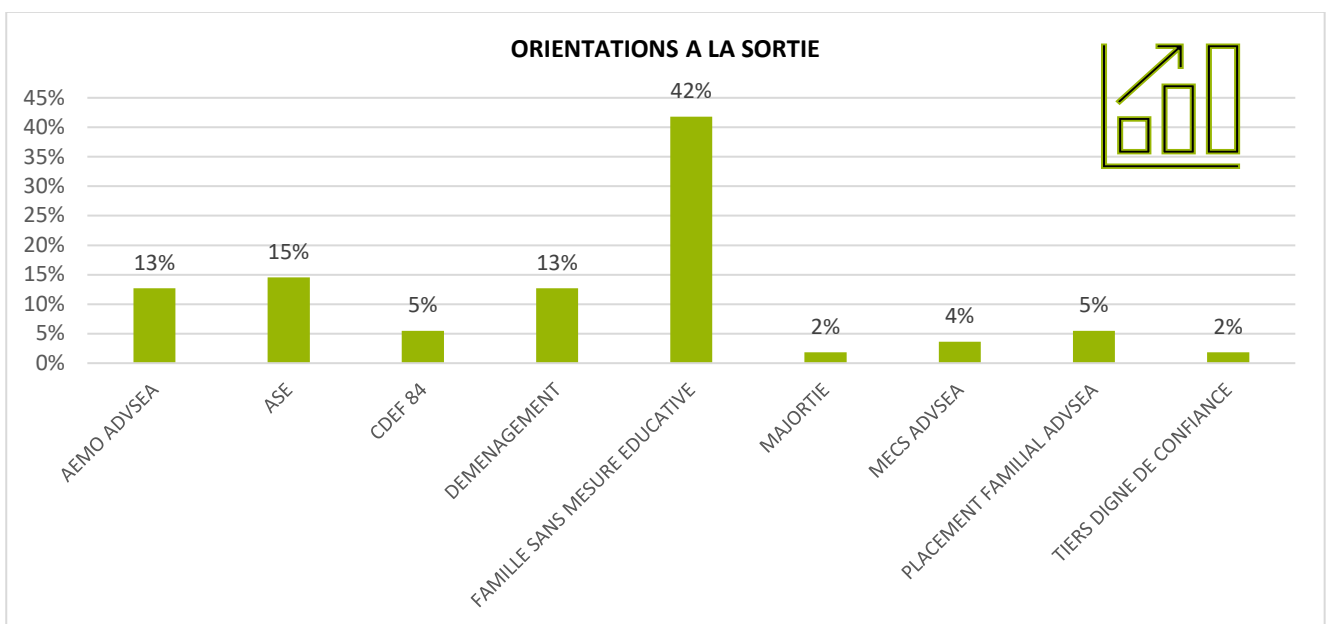
La majorité des enfants accueillis n'ont pas de frère ou sœur accompagné comme eux par le SAPSAD. Pour 40 % l'accueil concerne des fratries d'au moins deux enfants.





Il ressort que la majorité des enfants sont scolarisés en classe ordinaire.

Malgré tout, 6% des jeunes sont en situation de déscolarisation.



Bien que la mission première du SAPSAD s'appuie sur une intervention au domicile des parents, la fragilité des situations amène parfois à devoir repenser l'organisation pour répondre au besoin de protection de l'enfant. Ainsi, celui-ci peut être accueilli chez un assistant familial du service dès lors que sa situation le nécessite et conformément à des modalités définies en amont par l'équipe (organisation, durée) et répondant au projet de l'enfant, à des objectifs précis pour l'enfant et les parents.

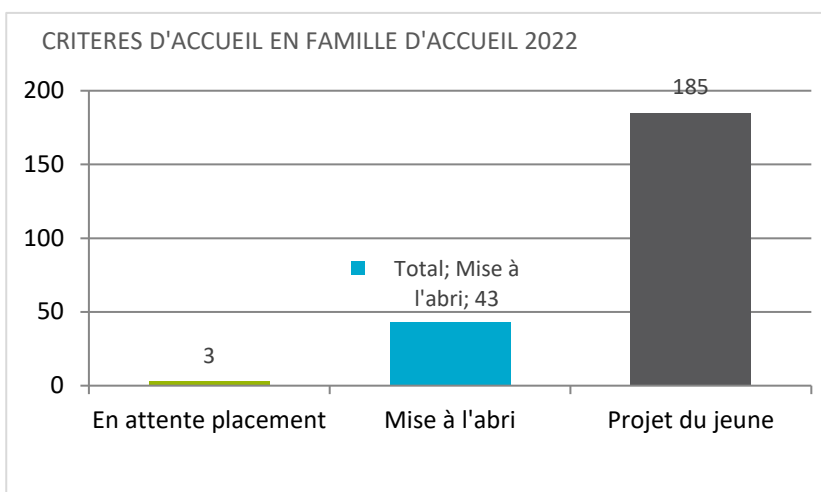
Ce dispositif permet entre autre une observation significative de l'enfant par l'assistant familial en dehors de son milieu familial pour une meilleure évaluation de ses compétences. Présents sur l'ensemble des réunions hebdomadaires du service, les assistants familiaux s'investissent dans un travail d'équipe porteur et participent à nourrir les échanges en lien avec leurs observations.

D'autres part, ces accueils permettent aux parents un moment de répit qui vient en complément du travail éducatif qui leur est proposé. Généralement, la séparation se répète dans le temps de manière fixe dans le cadre d'un calendrier défini sur plusieurs semaines. Une attention particulière est portée sur le vécu de l'enfant afin de s'assurer qu'il tire bénéfice de ces temps.

En dehors des situations d'urgences amenant à des mises à l'abri, la collaboration des familles est toujours recherchée avant la mise en place de l'accueil. Pour cela, le ou les parents sont rencontrés au préalable par l'assistant familial en présence d'un référent éducatif pour se présenter et instaurer une relation de confiance envers la famille.

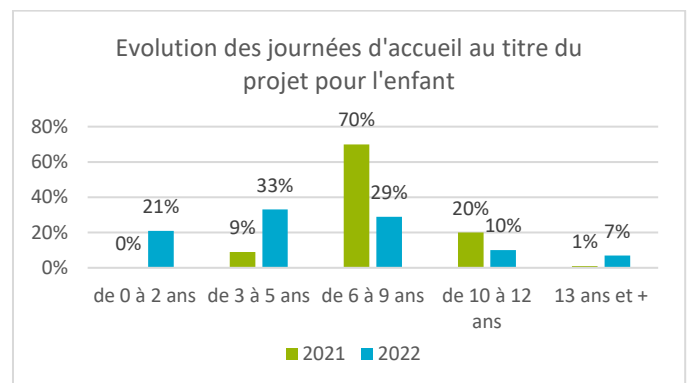
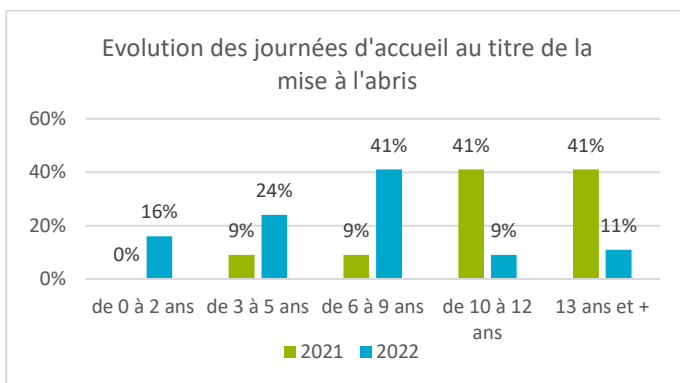
Dans le cadre de ses missions au SAPSAD, par son accompagnement, l'assistant familial intervient auprès de l'enfant de manière à lui permettre de grandir, de s'épanouir, de s'intégrer, en favorisant sa socialisation et son autonomie, et en respectant ses différences et ses potentialités.

En 2022, pour le SAPSAD de Carpentras et d'Avignon, 260 nuitées ont été mises en place chez un assistant familial pour tous les enfants disposant de cette mesure tout âge confondu. Ce chiffre est significatif car il met en évidence l'importance de ce dispositif malgré le fait qu'il n'est utilisé que pour un nombre limité de situations.

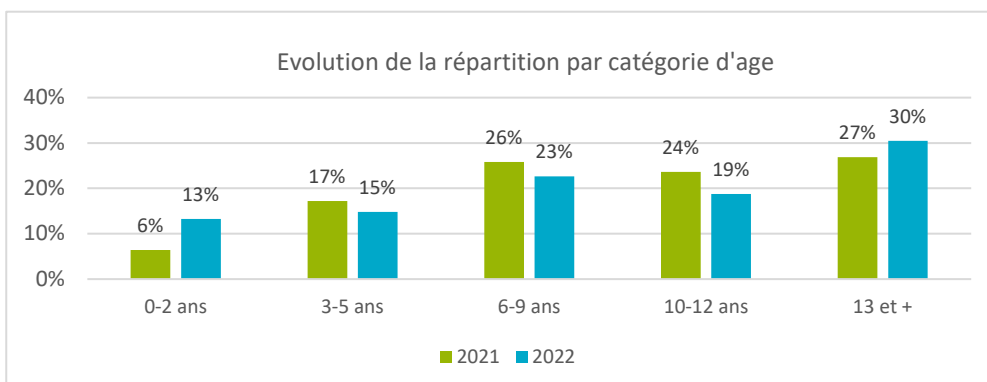


Nous observons à travers ce graphique qu'en grande majorité, les accueils chez l'assistant familial s'organisent de manière anticipée dans le cadre du projet de l'enfant.

Malgré tout, pour 17 enfants, il a été nécessaire de les séparer de leurs parents pour les protéger d'une situation de danger.



Il ressort une diminution des journées d'accueil de l'enfant chez l'assistant familial du fait de son projet entre l'année 2021 et l'année 2022. En parallèle, on note une augmentation des mises à l'abris en 2022 pour les enfants et une diminution forte pour les adolescents.



De manière globale, l'âge des enfants accueillis sur le dispositif SAPSAD en 2021 et 2022 est approximativement le même.

II. FAITS PRÉGNANTS

II.1. OUVERTURE DU SAPSAD D'AVIGNON

L'un des faits prégnants de l'année 2022 a été l'ouverture d'une antenne SAPSAD sur Avignon au 1^{er} juillet 2022. Cette ouverture fait suite à une demande du Département, en mai 2022, et de répondre à la liste d'attente croissante de mesures de placement à domicile. Une capacité d'accueil a été définie pour 14 mesures. Le choix a été fait par la direction du Pôle Soutien Familial (PSF) de pouvoir créer une antenne distincte de celle de Carpentras de façon à ne pas accroître, de façon démesurée, l'équipe de Carpentras. Mais aussi et surtout parce que ce n'est pas son secteur, une antenne sur le territoire en question s'imposait pour des raisons opérationnelles (rapprochement des familles et des partenaires pour les TS, optimisation du temps de travail etc..) et budgétaires (frais km, déplacements, repas etc.).

Par conséquent, il a été nécessaire de construire et de mettre en place l'équipe de professionnels pouvant répondre à cette demande.

- Deux postes éducatifs ont été créés : un éducateur spécialisé ainsi qu'une assistante sociale ont donc été recrutés début juillet 2022 pour accompagner les jeunes entrés dans les effectifs dès le 1^{er} juillet.
- De même, un poste d'assistant familial a été alloué dans le budget, à compter de juillet 2022. L'assistante familiale a été pleinement intégrée à l'équipe, à compter de septembre, en participant aux différentes réunions d'équipe et aux groupes de travail. De cette façon, les accueils-relais et/ou mises à l'abri des enfants, sur la fin d'année 2022, se sont ainsi mis en place de façon plus réactive. La connaissance des situations par l'assistant familial permet en effet une adaptation et une prise en charge plus efficiente.
- Une réorganisation des postes internes au Pôle Soutien Familial ont permis à une personne d'être affectée sur le poste de secrétariat pour le SAPSAD d'Avignon à mi-temps.
- Une psychologue à mi-temps ainsi qu'une chef de service à mi-temps sont venues rejoindre l'équipe dès le mois de septembre 2022.

Entre juillet et septembre, la directrice du PSF ainsi que la coordinatrice du SAPSAD de Carpentras se sont rendues disponibles pour accompagner et soutenir la nouvelle équipe éducative recrutée. De même, les éducateurs référents ont ainsi participé aux temps de réunions du service SAPSAD de Carpentras, de façon à pouvoir bénéficier d'un étayage pluridisciplinaire au niveau des situations familiales accompagnées. En intervenant au départ en binôme, les deux éducateurs ont été sensibilisés rapidement à l'ensemble des 14 situations accueillies sur Avignon et ont pu travailler ainsi en cohérence et soutien. Ils se sont montrés particulièrement réactifs face aux familles et ont su mettre en place un accompagnement pertinent, alors même que le service venait d'ouvrir.

L'organisation du travail s'est faite en parallèle de l'organisation déjà expérimentée avec le SAPSAD de Carpentras. Elle a été adaptée aux besoins des familles nouvellement accompagnées. La période estivale a également facilité la mise en place de nombreuses actions collectives, et notamment des camps, qui ont permis de tisser des liens de confiance plus aisés avec les jeunes et leurs parents.

Parallèlement, une recherche de nouveaux locaux sur Avignon ou à proximité a été nécessaire pour accueillir cette nouvelle antenne ; les locaux du PSF étant d'ores et déjà occupés par d'autres services.

Une location a été trouvée rapidement au mois d'août 2022 sis 57 rue Pierre Sénard, 84000 AVIGNON. Le choix s'est fait pour un emplacement suffisamment central pour les familles et a pris en compte l'accessibilité en transport, étant donné que ces nouveaux locaux se situent juste à côté d'un arrêt du tramway et de plusieurs lignes de bus.

Ces nouveaux locaux ont nécessité des travaux et aménagements importants afin de faciliter l'accueil des familles accompagnées et les conditions de travail des professionnels. Les travaux ont été finalisés début novembre 2022 mais plusieurs réajustements ont été à prévoir, avant d'occuper les lieux, de façon définitive au début février 2023.

L'équipe de professionnels a été mobilisée pour participer aux différents achats d'aménagement, de décoration et d'organisation des pièces, de façon à trouver l'organisation de travail la plus adaptée possible.

L'équipe éducative, administrative et la direction ont fait preuve d'une certaine adaptabilité face à cet nouvel aménagement, qui a également favorisé la cohésion d'équipe entre les professionnels.

II.2. AUGMENTATION DES MESURES PAR TRAVAILLEUR SOCIAL

II.2.1. PASSAGE DE 2 TRAVAILLEURS SOCIAUX DE L'ÉQUIPE DE CARPENTRAS VERS L'ÉQUIPE D'AVIGNON

Parallèlement à l'ouverture d'une nouvelle antenne SAPSAD sur Avignon, le choix a été fait de faire basculer deux professionnels de l'équipe de Carpentras au sein de l'équipe d'Avignon, et ce pour répondre à plusieurs objectifs. La première idée était de pouvoir créer une équipe au sein de la nouvelle antenne car l'intervention de deux éducateurs correspond davantage à un binôme de professionnels qu'à la constitution d'une équipe. Par ailleurs, les mesures sur Carpentras ayant accru considérablement, en peu de temps, pour arriver à une capacité d'accueil de 62 mesures, le but était aussi de répartir les forces vives de façon à former deux équipes distinctes constituées d'un nombre ajusté de professionnels. De plus, plusieurs mesures de Carpentras sont situées à Sorgues, Bédarrides, ou Monteux, territoires qui restent à proximité d'Avignon. L'ensemble des mesures, relevant de l'EDES de Sorgues, ont donc basculé sur l'antenne d'Avignon, avec un travail en partenariat avec la responsable territorial ASE de ce périmètre.

Ce passage de deux éducateurs de Carpentras vers Avignon s'est fait progressivement entre octobre et novembre 2022, de façon à sécuriser les situations familiales en assurant les passages de relais nécessaires, et à permettre à chaque professionnel de trouver de nouveaux repères.

La communication liée à cette nouvelle organisation a été faite auprès des différents responsables territoriaux, d'Avignon et de Carpentras, de façon à ce que les futures situations entrantes puissent, dans la mesure du possible, se situer sur le périmètre d'action défini, tout en prenant en compte également les besoins prioritaires en fonction de la liste d'attente.

Les deux chefs de service de Carpentras et d'Avignon, ainsi que leurs secrétariats, travaillent en concertation de façon à rendre cette nouvelle organisation lisible pour tous et à répondre aux attendus des listes d'attente. A tour de rôle, l'une et l'autre ou d'autres professionnels sont présents aux réunions de présentation du territoire de Carpentras, en amont de l'entrée des situations, et assurent le suivi des informations réunies lorsque le mineur est amené à entrer dans les effectifs.

II.2.2. PASSAGE DE 6 À 7 MESURES PAR TRAVAILLEUR SOCIAL : LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL

Un autre élément phare de l'année 2022 a été le passage de 6 à 7 mesures éducatives par éducateur référent. Ce passage s'est fait, entre juin et juillet 2022, à la demande du Département, face à l'augmentation croissante du nombre de mesures SAPSAD et aux listes d'attente importantes.

Le service SAPSAD de Carpentras a donc connu durant l'été 2022 une augmentation de 11 mesures, du fait des 11 professionnels alors présents sur le service de Carpentras. Au niveau du SAPSAD d'Avignon, sept mesures ont été attribuées d'emblée aux deux nouveaux professionnels recrutés.

Cette extension de l'activité et du nombre de références par éducateur a nécessité une réorganisation du temps de travail. C'est en ce sens qu'un plus grand nombre d'actions collectives, à destination des jeunes mais aussi des parents, ont été favorisées, de façon à gérer cette charge de travail supplémentaire tout en répondant toujours au cahier des charges. Nous avons été ainsi amenés à tisser de nouveaux partenariats pour pouvoir répondre aux besoins des jeunes et des familles, et élargir nos modalités d'intervention.

Par un exemple, un atelier « soutien à la parentalité » s'est mis en place en lien avec le Planning familial d'Avignon et a été organisé autour de rencontres mensuelles. Il est à destination des parents et vise à s'appuyer sur les problématiques communes rencontrées mais aussi sur les compétences de chacun ; l'idée étant aussi de favoriser le lien social entre les familles qui peuvent ainsi échanger sur leurs expériences et vécus, plus ou moins difficiles.

D'autres partenariats ont été créés avec des intervenants extérieurs dans l'objectif de favoriser le lien parent-enfant, comme par exemple un partenariat avec une ferme pédagogique, mais aussi à travers un partenariat en équithérapie ou dans le cadre d'un espace de psycho-boîte individuel, dans l'objectif de travailler sur la gestion des émotions des jeunes accompagnés, et sur leurs souffrances psychologiques, et même psychiatriques dans certains cas.

Davantage de sorties familles ont été aussi mises en place dans cette nouvelle organisation du travail. Elles visent, la plupart du temps, à proposer aux parents et enfants des activités susceptibles d'être reproduites dans le cercle familial et accessibles notamment d'un point de vue financier : sortie au parc, à la piscine, à la médiathèque, à la ferme, etc. D'autres sorties de loisirs sont également proposées, dans le cadre du service, mais de façon mesurée et les professionnels veillent à en faire bénéficier un maximum de jeunes.

Un autre aspect de l'organisation du travail a été repensé face à l'augmentation du nombre de mesures par éducateur, en privilégiant l'accompagnement de fratries. Bien que l'accompagnement individuel de chaque enfant reste prioritaire, l'intervention auprès de fratries permet en effet une répartition du travail plus efficiente pour les professionnels, le lien de confiance avec la famille n'étant pas ainsi dédoublé. Dans certains cas, il est précisément recommandé de privilégier l'intervention de deux professionnels distincts dans le cadre d'une fratrie et c'est ainsi que la co-référence prend tout son sens. Enfin, nous savons aussi qu'en fonction des situations et des temporalités, plusieurs mesures nécessitent une prise en charge adaptée en terme de fréquence d'intervention et de niveau de vigilance. Tous ces aspects ont été pris en compte et ont nécessité plusieurs nouveaux temps de travail autour de la répartition des références éducatives.

III. ORGANISATION DES SERVICES

III.1. ORGANISATION DU TRAVAIL : LE FOND ET LA FORME

III.1.1. OUVERTURE ET PERMANENCE DE L'ACCUEIL

Le développement d'un service d'accueil de type SAPSAD nécessite un dispositif d'accueil téléphonique 365 jours par an. En dehors des horaires d'ouverture du service, les parents et les enfants doivent pouvoir signaler une nécessité d'intervention en lien notamment avec une situation particulière (fugue, crise familiale, hospitalisation...). Pour ce faire, l'encadrement du service assure une permanence téléphonique d'astreinte toute l'année, 24h/24, 365 jours par an.

À tout moment, sur la base de l'évaluation des professionnels, l'encadrement du service peut décider d'une séparation physique de l'enfant et de ses parents et mettre en œuvre un dispositif d'accueil et d'hébergement.

III.1.1. AMPLITUDE DE L'INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE

L'intervention des éducateurs spécialisés se concrétise dans l'organisation horaire du travail par un dispositif annualisé permettant la souplesse et la modulation nécessaire à la densité d'interventions au domicile que préconisent le service de type SAPSAD.

Cette intervention permettra notamment un travail de soirée et la présence ponctuelle sur des temps familiaux le week-end en fonction de projets particuliers (sorties, loisirs...).

Nous rappelons que notre projet préconise que deux tiers du temps de travail de l'éducateur spécialisé soit consacré en temps de présence auprès de l'enfant et de sa famille. Le tiers de temps restant étant consacré au travail d'équipe, aux écrits professionnels, au travail de réseau, au lien avec les professionnels de l'hébergement.

III.1.2. LES INSTANCES DE TRAVAIL

III.1.2.1 Réunion de coordination

En début de semaine, le lundi de 9h à 10h l'équipe se rassemble afin d'organiser le fonctionnement de la semaine (actions individuelles et collectives à venir, rendez-vous particuliers nécessitant une réorganisation du temps de travail, etc.) et de définir des besoins matériels ou logistiques précis (véhicules, budget).

III.1.2.2 Réunion équipe pluridisciplinaire

Elle est organisée de façon hebdomadaire en équipe pluridisciplinaire (référents des mesures, psychologue, secrétaire, assistant familial, chef de service) durant 3 heures par semaine (le mardi pour Avignon et le jeudi pour Carpentras) :

- Temps collectif d'information générale, échanges sur des situations particulières.
- Temps d'échange et de réflexion sur les projets individualisés à échéance de la mesure.

III.1.2.3 Études de situations cliniques

De façon hebdomadaire, l'équipe se réunit autour de deux mesures pour extraire l'anamnèse de l'enfant et la chronologie des éléments issus de son parcours.

Le principe est de mener une étude complète et approfondie de l'histoire de l'enfant afin de comprendre les dysfonctionnements ou bien les nœuds psychologiques qui l'empêchent à ce jour d'avancer.

Nous regardons la situation de l'enfant d'un point de vue clinique en interrogeant les répétitions et les systèmes de défense mis en place par l'enfant et sa famille. L'intention est bien évidemment l'échange de regards entre les différents collègues sur le niveau de compréhension de la dynamique familiale mais aussi la prise de distance, de recul nécessaire pour le travailleur social avec les retours de la psychologue.

Cet exercice nous permet également de nous mettre en accord sur les besoins de l'enfant et les moyens/actions à mettre en place pour y parvenir. Cela est le moment de la construction du Projet Pour l'Enfant.

III.1.2.4 Instance APP

L'équipe éducative a pu bénéficier de la reprise des espaces d'Analyse des Pratiques Professionnelles à partir de mai 2021. Obligatoires, ces espaces de réflexion sont organisés à raison de 2 heures 30 par mois et animés par une psychologue externe au service.

III.1.2.5 Co-référence / co-intervention éducative

Plusieurs mesures nécessitent une prise en charge adaptée en termes de fréquence d'intervention et de niveau de vigilance.

C'est pourquoi, nous avons opté, pour certaines d'entre-elles, pour des interventions en co-référence. Le nombre d'enfants d'une même famille, les problématiques nombreuses et complexes d'une même situation, le très jeune âge des mineurs sont des critères favorisant la mise en place d'interventions en co-référence. Elle n'est donc pas systématique et est soumise à une évaluation des situations par l'équipe pluridisciplinaire.

La mise en place de co-référence reste modulable en fonction des situations et de l'évolution de celles-ci.

III.2. PROFIL DES SITUATIONS

La mesure exercée par les services d'accueil, de protection, de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD) répond aux orientations de la réforme de la protection de l'enfance soucieuses à la fois du bien-être de l'enfant et de la continuité de la stabilité affective qui doit l'entourer.

Il s'agit d'une intervention très soutenue au domicile familial, qui s'appuie sur la mobilisation des capacités parentales et leur montée en compétences qui a pour objectifs de :

- Protéger le mineur confié en veillant à ses conditions de vie matérielle, sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son développement psychomoteur et relationnel.
- Préserver le lien quotidien enfants/parents en contribuant à maintenir l'enfant dans son milieu familial
- Aider, soutenir, conseiller la famille en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun
- Les contre-indications de la mesure : certaines pathologies psychiatriques non stabilisées ou encore déniées, des carences graves du lien ainsi que des faits de maltraitements physiques et sexuelles récents apparaissent incompatibles avec ce type d'orientation.

Nous observons sur cette année une recrudescence des situations de placement à domicile inadaptées au vu des indications du nouveau cahier des charges.

Ainsi, cette année nous avons dû faire face à de nombreuses familles dans le refus de la mesure ou présentant une adhésion de façade qui se présentait sous forme d'évitement des travailleurs sociaux, d'acceptation de tous les objectifs en apparence mais qui dans la réalité ne mettaient rien en œuvre pour y parvenir.

Mais nous avons été surtout confrontés à des adolescents en rupture, rupture de tout, scolarité, suivi, de liens. Plusieurs adolescents nous ont réellement mis en difficulté car ils sont été dans l'opposition de tout ce que nous pouvions leur proposer pour différentes raisons. Tout d'abord, nous avons pu constater que ces jeunes avaient un long parcours de placement et que le retour à domicile n'était pas possible car le lien aux parents et notamment à la mère était trop abîmée pour cela. Ces jeunes n'ont aucun levier sur lequel s'appuyer et souvent ils sont dans une quête d'eux-mêmes développant toutes formes de stratégie pour survivre à la situation.

Par ailleurs, il y a également les jeunes dont les problématiques psychiatriques n'ont pas été résolues ou bien ne sont pas pris en charge suffisamment pour lui permettre de se poser et de s'asseoir dans une relation de confiance avec l'adulte.

Ce profil de jeune nous a amené à parfois de la violence, des insultes, de l'évitement et même de l'ignorance. Travailler avec les parents étaient une issue et peut-être une façon de rentrer en lien avec le jeune de manière indirecte. Cependant, cela n'est pas possible non plus, tant les liens sont abîmés voire anéantis dans le rapport à la famille.

L'enjeu se situe également au niveau des addictions qui empêchent la relation, la rencontre de l'autre. Les adolescents « difficiles » se réfugient bien souvent dans les addictions pour éviter la confrontation au monde réel et donc à la souffrance. Il est difficile de les diriger vers autre chose pour avoir une place auprès d'eux.

Encore cette année, nous ferons le bilan que les services de soin manquent et que la psychiatrie nous a abandonné, nous et les patients pour des raisons probablement de fonctionnement et de budget.

Cela étant, nous avons régulièrement des enfants et des familles sans soins psychiatriques ou psychologiques faute de moyens humains, matériels et financiers.

Il est difficile de travailler l'éducatif lorsque nous avons une personne qui n'est pas stabilisée et qui présente des troubles pouvant le mettre en danger et mettre les autres en danger.

Cette défaillance du système commence à se développer ou à contaminer d'autres secteurs du soins tels que les CAMSP, les suivis orthophoniste, les bilans médicaux, cognitifs. Beaucoup de systèmes sont saturés et nous travaillons parfois seul et en en pouvant répondre à tous les besoins de l'enfant.

Nous avons pu constater également que le nombre de familles et d'enfants en situation de déficience avait augmenté. Cela pourrait être la conséquence de tous les secteurs de soins saturés et le manque de prise en charge des patients sur des besoins spécifiques.

Nous avons par exemple des besoins de suivi au CAMSP pour des suivis d'enfants en bas âge qui ne se mettront jamais en place... faute de places. Nous savons à quel point le traitement des symptômes chez les enfants en bas âge est essentiel, s'il ne s'opère pas, l'enfant reste carencé et surtout ne se développe pas comme il faudrait.

Au SAPSAD, nous restons parfois observateur de la situation et notre accompagnement ne peut répondre ou ne peut palier à des absences de ce type. Le travail reste inachevé et les familles ne comprennent pas nos demandes dans ce cadre-là.

La présence des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) avait été un plus, pendant longtemps auprès de nous. Cependant, aujourd'hui les possibilités de mettre en place des TISF s'amointrissent également laissant les personnes à nouveau dans un manque d'accompagnement.

III.3. LE PARTENARIAT

Le partenariat est une partie indissociable de notre accompagnement.

Prescripteur de la mesure les responsables territoriaux sont en lien avec le service de manière quasi-quotidienne. Les RTASE (Responsable Territorial de l'Aide Sociale à l'Enfance) assistent aux réunions éducatives, dans le but de maintenir un niveau d'échange et d'information régulier avec le service.

L'objectif partagé est de maintenir ces rencontres à raison de 2 à 3 fois par an. Nous ne pouvons que souligner l'excellente coopération, l'écoute et le partage.

Il en est de même avec Les EDeS (Espaces Départementaux des Solidarités) qui ont pu nous mettre à disposition des espaces de bureaux pour organiser certaines rencontres avec les familles.

Par ailleurs, les missions « Fils Rouges » sont encore mal repérées, cependant des échanges avec les référents éducatifs SAPSAD sont existants en amont et tout au long des mesures. Les démarches en ce sens sont déjà mises en œuvre avec la création d'une liste de tous les référents « fils rouges » en fonction des familles et l'invitation de ces derniers sur nos temps de réunion clinique pour certains. Nous réfléchissons à comment les présenter d'emblée sur chaque accompagnement en prenant contact avec eux au démarrage de la mesure.

Le réseau du SAPSAD est important sur le territoire du Comtat, nous collaborons étroitement avec les partenaires : IME, ITEP (Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques), Centre-sociaux, PJJ, Éducation nationale, AEMO, Prévention, SIE, et diverses associations du territoire.

Pour remplir pleinement sa mission, le service s'efforce d'établir un lien entre les différents partenaires : cela passe par une connaissance des différents services, du cadre d'intervention des professionnels, des ressources, des champs d'intervention et limites de chacun. Une visibilité de l'ensemble des interlocuteurs et de leurs missions est essentielle pour respecter le rôle de chacun :

- De recueillir les observations des partenaires sur les situations pour les évaluations : complémentarité des différents accompagnements, cohérence des différentes actions pour une qualité de vie de l'utilisateur.
- D'organiser des rencontres régulières avec les partenaires pour faire le point sur les situations et réajuster les objectifs si nécessaire.
- De s'assurer du suivi et de la cohérence de l'accompagnement, de la transmission d'informations dans le respect du cadre juridique.

IV. DEVELOPPEMENT DES ACTIONS COLLECTIVES ET CAMPS

Tout au long de l'année 2022, le service a poursuivi son développement d'offres de services par le biais notamment d'actions collectives. Ces actions collectives peuvent être organisées sous différentes modalités et être à destination des jeunes eux-mêmes, de leurs parents uniquement ou bien des deux ensemble. Elles répondent, en fonction, à des objectifs de travail différents mais définis, à chaque fois, en amont de chaque projet.

Ainsi, ce type d'intervention permet d'axer le travail à plusieurs niveaux :

- Permettre de rencontrer le jeune différemment de ce qu'il présente à son domicile, ou en présence de ses parents (de même que pour les parents)
- Évaluer les capacités du jeune à être en relation avec d'autres et observer les différences de comportement qui peuvent se jouer, quand il est rencontré seul
- Permettre au jeune de prendre confiance en lui à travers différentes actions et lui permettre de développer de nouvelles compétences dans tel ou tel domaine (artistique, sportif, culturel...)
- Travailler sur les compétences parentales, tout en impulsant une dynamique de changement
- Élargir le champ des possibles et favoriser l'ouverture vers l'extérieur et la stimulation cognitive
- Évaluer et favoriser, voire réinstaurer, le lien parents-enfants
- Travailler à une autonomie familiale

Dans un premier temps, plusieurs ateliers ont été programmés au niveau du SAPSAD de Carpentras, et ont été ouverts au SAPSAD d'Avignon :

- Un « atelier cuisine » s'est ainsi mis en place de façon à favoriser l'apprentissage de l'équilibre alimentaire, du goût, la découverte de nouvelles saveurs et de façon à développer aussi l'apprentissage de la gestion d'un budget. Le menu est discuté en amont avec le groupe de jeunes, les courses alimentaires sont faites en commun, ainsi que la préparation et le partage du repas. Cet atelier est ouvert aussi aux parents et prend alors une autre dimension.
- Un atelier « jeux de société » a été mis en place au SAPSAD de Carpentras afin de permettre aux enfants de se réunir autour de jeux coopératifs, garantissant un cadre de confiance et de respect mutuel, tout en partageant un moment de convivialité. Cette activité est favorable pour les enfants ou adolescents qui peuvent avoir des difficultés à s'ouvrir vers l'extérieur ou lorsqu'une problématique est repérée autour des écrans.

Dans le cadre d'un projet sport réservé aux filles, des temps collectifs multisports ont été organisés pour les deux antennes SAPSAD, un mercredi tous les quinze jours, d'octobre à décembre 2022. L'idée est de valoriser l'accès à la pratique sportive chez les filles et travailler autour de notions, telles que la cohésion de groupe, le dépassement de soi et un rapport au corps positif. Dans la mise en place de ces actions collectives ou bien d'autres, les professionnels sollicitent aussi différents partenaires avec lesquels un travail en lien en amont est essentiel afin de s'assurer d'une action commune répondant aux objectifs de l'accompagnement SAPSAD.

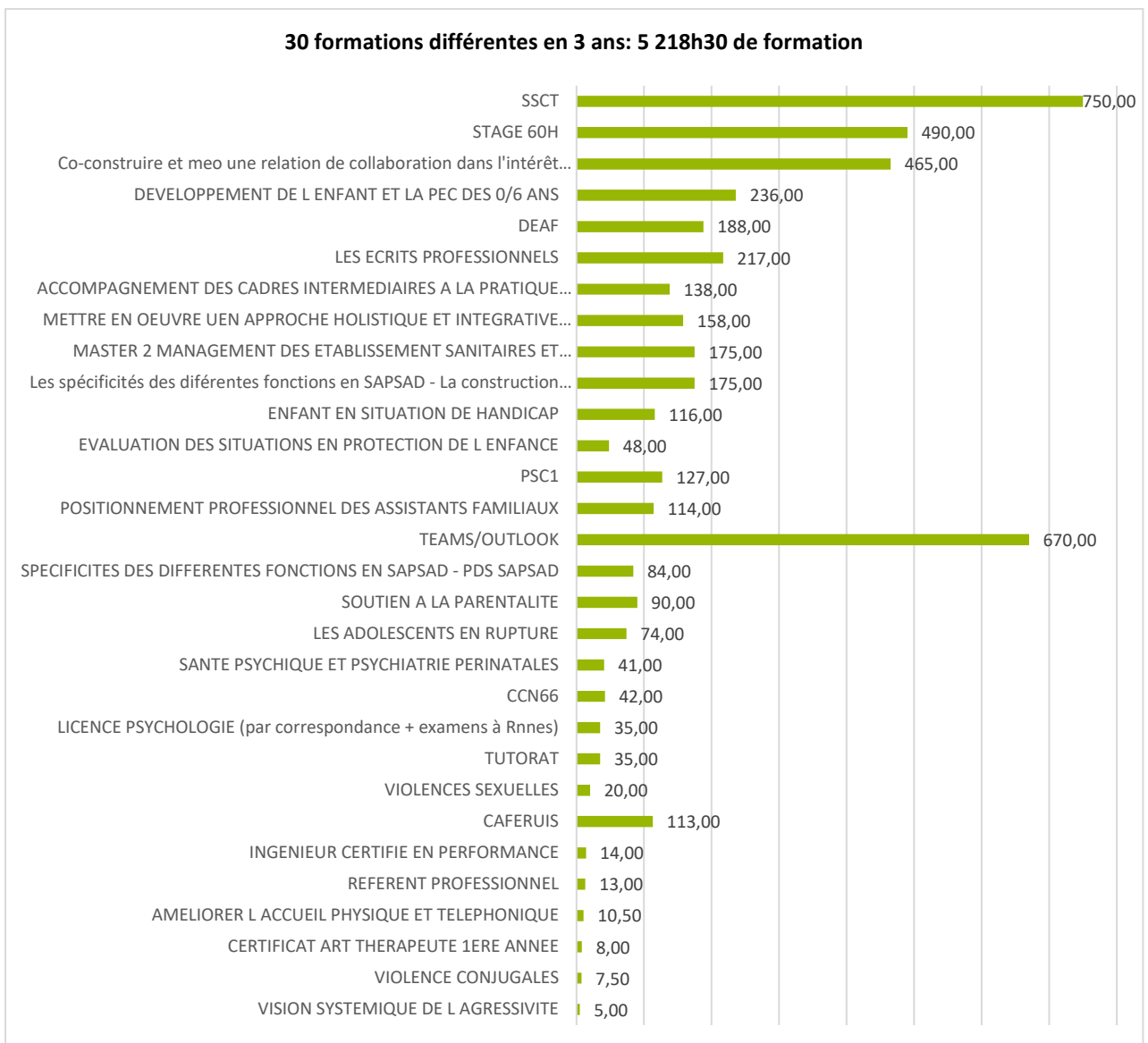
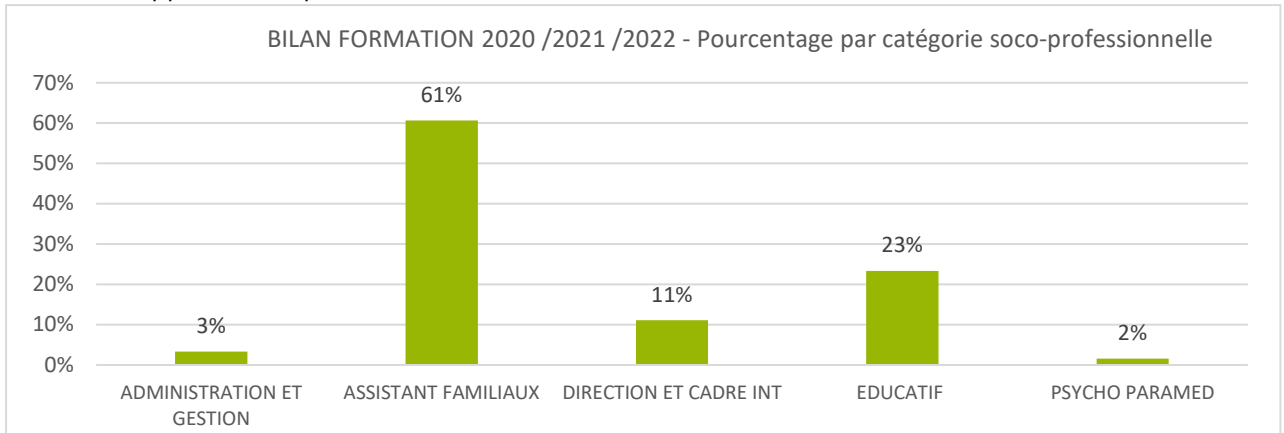
C'est ainsi qu'un partenariat a été développé, depuis septembre 2022, avec un artiste rappeur ainsi qu'avec un studio d'enregistrement sur Avignon, dans le cadre d'un projet d'écriture Rap/ Slam. L'un des objectifs de cet atelier étant de favoriser la création ludique, le développement personnel, culturel et artistique des adolescents tout en mettant en avant leur parole et en les aidant à s'exprimer. Cet atelier est proposé à un groupe de 8 adolescents pendant 1h30 de 17h30 à 19h00 tous les 15 jours Progressivement, les jeunes abordent différentes modalités d'expression par l'oralité mais aussi par le biais d'écriture de textes personnels.

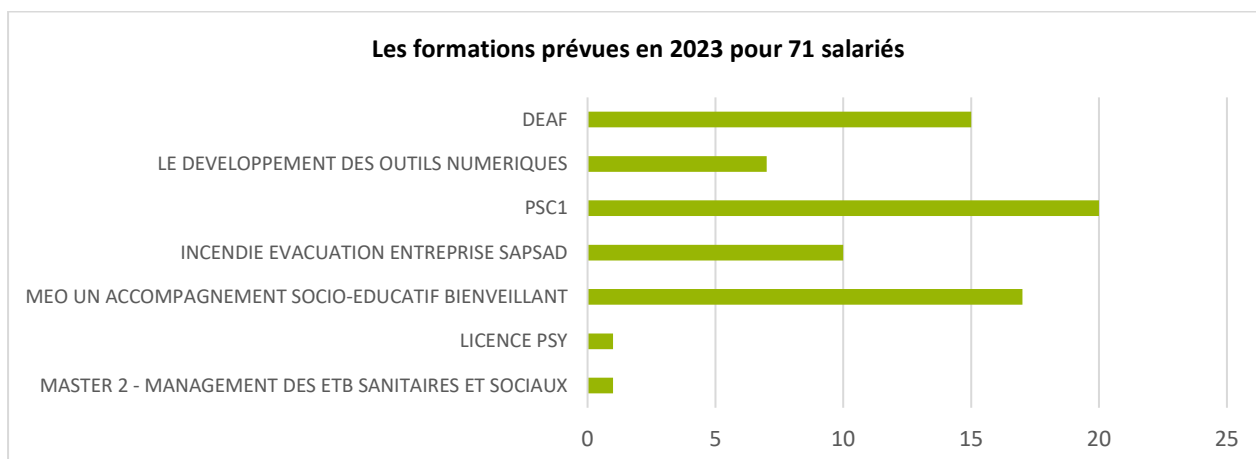
Les actions collectives peuvent aussi prendre la forme de camps qui sont organisés sur plusieurs jours avec un petit groupe d'enfants, accompagnés de professionnels du service, qu'ils connaissent ou non. De tels séjours sont très riches en termes d'observations et de liens tissés entre les jeunes et les éducateurs, dans un contexte extérieur au domicile. Ils permettent souvent de gagner du temps dans la création d'un lien de confiance. Une première expérience a été tentée à Gigondas du 22 au 24 août 2022, avec une dizaine de jeunes de 11 à 15 ans et trois éducateurs. Au cours de ce camp, les professionnels ont pu évaluer de plus près l'autonomie de chaque jeune dans les actes de la vie quotidienne mais aussi leurs liens aux autres (adultes et pairs) tout en proposant une ouverture culturelle à travers la découverte de Vaison-la-Romaine, du Mont-Ventoux, etc. Le retour a été positif, aussi bien pour les jeunes que pour les professionnels ; l'objectif étant aussi de pouvoir se baser sur cette première expérience pour pouvoir la réitérer, et si possible sur un temps plus long d'une semaine.

V. ENJEUX ET PERSPECTIVES

V.1. FORMATION

La formation est un axe fort d'anticipation des besoins ; la mutualisation au sein du Pôle Soutien Familial nous permet depuis quelques années de faire bénéficier aux salariés des formations selon les besoins repérés et de développer les compétences.





V.2. APPEL A PROJET

Le Sapsad a connu des évolutions considérables tant dans son développement que dans son organisation.

Le Sapsad riche de son expérience, de ses compétences et de son savoir-faire dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'accompagnement des enfants, des jeunes, de 0 à 18 ans et des familles, du travail éducatif et de la parentalité a pu répondre et s'adapter de manière active et réactive aux besoins des familles du territoire.

Cette mesure de placement alternative trouve sens dans la problématique et les besoins repérés dans les familles et ordonnés de manière croissante par les magistrats.

L'équipe du SAPSAD a démontré son engagement et son expertise et a toujours répondu présent à la continuité du travail de notre mission. Sa capacité d'analyse et de questionnement sur les pratiques, son adaptation en continu et sa grande réactivité ont été mises en place et démontrent sa capacité à agir auprès de la collectivité.

Nous avons développé une expertise en soutien à la parentalité et un vrai savoir-faire en terme :

- d'organisation et de réorganisation
- d'adaptation dans nos pratiques professionnelles
- d'adaptation aux différents territoires
- de collaboration et de relations partenariales

C'est dans la continuité de notre évolution et grâce aux compétences acquises, que nous sommes en mesure de répondre à cet appel à projet et nous mobiliser pour les enfants et les familles de notre territoire afin d'éviter les séparations et offrir un accompagnement de proximité au plus près des problématiques.

V.3. CONSTRUCTION DES DEUX ANTENNES ET MISE EN PLACE DES COORDINATEURS

Aujourd'hui notre organisation nécessite d'être renforcée à 3 niveaux et de réels besoins de terrain sont nécessaires. Les chefs de service assurent l'accompagnement des équipes, les relations avec l'ASE, les instances légales, les notes et rapports, la charge de travail conséquente ne permet plus d'assurer de manière satisfaisante les missions suivantes, soit :

- assurer la continuité de service lors de congés ou d'arrêt maladie,
- assurer le suivi des objectifs du projet pour l'enfant,
- programmer, organiser les actions collectives, les ateliers, les camps, en assurer le suivi et l'évaluation,
- créer un répertoire des partenaires,

- repérer et être repère pour les partenaires, organiser des rencontres en vue de l'accompagnement global de l'enfant et de sa famille et la mutualisation des moyens,
- prospecter, assurer les orientations et recherches de places en cas de placement hors domicile en lien avec les coordonnateurs ASE,
- assurer un roulement d'astreinte à 2 niveaux permettant une gestion des crises dans le système familial. En effet, l'astreinte sur les 2 territoires nécessitent la mobilisation de 2 personnes.

C'est dans ce contexte que la mise en place de deux postes de coordinateurs paraît essentielle pour un bon et meilleur fonctionnement. Aujourd'hui ces postes se dessinent très clairement sur nos services dans la mesure où nous repérons les besoins et les moyens dont nous disposons pour mener à bien nos missions. Les points cités plus haut sont très importants et nous ne pouvons les négliger.

V.4. CVS ET GROUPE D'EXPRESSION PARENTS

Avant le COVID, les conseils de vie sociale étaient effectifs 3 fois par an, investis par les parents cette instance a pu recueillir, débattre et proposer des solutions aux demandes des parents et enfants de plus de 11 ans. D'ailleurs, bien souvent ce sont eux qui font des propositions cohérentes. Le service ayant quadruplé son activité, nous avons fait le choix de mettre en place des groupes d'expressions « parents » et d'autres pour les enfants selon leurs âges.

Aussi, nous accompagnons les parents, pour beaucoup des mamans seules et isolées à une vie sociale, culturelle dans la cité. Nos actions collectives participent à l'expression et à la participation à l'institution et à la vie sociale.

Le Sapsad se veut être un lieu convivial, une « maison des familles », un lieu d'échange et de ressources. Ces groupes d'expression doivent encore trouver une place privilégiée dans notre organisation.

VI. CONCLUSION

Le développement du service Sapsad, tant dans le nombre de mesures que dans les multiples accompagnements nécessaires au soutien à la parentalité, nécessite une coordination interne des actions et une coordination dans l'accompagnement global des familles sur le territoire. Le partenariat est un axe fort à développer et à conduire dans la continuité.

Les chefs de service assurent l'accompagnement et le management des équipes, la coordination étroite avec les services de l'ASE. Ils ont en charge la mise en œuvre des outils et instances prévu par la loi. Le développement de l'activité Sapsad nécessite un suivi étroit du déroulement des mesures. Les atouts majeurs du service résident dans la souplesse d'adaptation qui permet de coller au plus près des événements vécus par la famille, et dans la grande disponibilité de l'équipe qui intervient sur de larges plages d'intervention.

Nous devons continuer la formation des équipes tant en terme de soutien à la parentalité, dans la conduite des entretiens et dans l'intervention spécifique à domicile.

Le recrutement des familles d'accueil dédié au Sapsad est un enjeu aujourd'hui afin de permettre une fluidité d'accompagnement et d'assurer chaque fois que nécessaire une mise à l'abri.

Le 09/03/2023

Naïma ELHADOUCHI
Directrice du pôle soutien familial